Vers le premier Conseil des Sages du département



La municipalité a récemment organisé une réunion publique afin de présenter son projet de création d'un Conseil des Sages. En préambule, Alain Canteau, maire de la commune, a insisté sur l'importance, selon lui, de mettre en place « une gouvernance collégiale et participative (...) afin de répondre à deux dérives majeures du fonctionnement classique d'une municipalité, à savoir, l'accaparement du pouvoir par quelques élus et la faible implication des habitants à la vie de la commune (..) ». Par le biais de cette nouvelle assemblée, il souhaite donc inciter une partie de la population à s'engager « dans le but d'associer les citoyens aux décisions influençant leur qualité de vie et de renforcer le lien social (..) ». En présence de Pierre Rivaud, délégué chargé de la communication nationale et délégué régional Nouvelle Aquitaine (secteur nord) de la FVCS (Fédération des Villes et Conseils des Sages), a été rappelé le rôle d'un Conseil des Sages. Celui-ci est un comité consultatif chargé d'une mission de concertation et de proposition. C'est une force de réflexion organisée aboutissant à des avis concrets. Afin de le rejoindre, il faut remplir certaines conditions : être volontaire et disponible, être âgé(e) de 55 ans révolus, habiter dans la commune, être inscrit(e) sur les listes électorales, être dégagé(e) de toute activité professionnelle et ne disposer d'aucun mandat électif. Pascal Amicel, adjoint en charge de la commission vie démocratique et Peggy Bernard, conseillère municipale au sein de cette même commission étaient présents afin de répondre aux questions posées par la quarantaine de personnes présentes. Ces dernières étaient soucieuses de savoir précisément à quoi elles envisageaient de s'engager en termes de temps mais aussi de responsabilités. Pierre Rivaud a quant à lui salué l'initiative municipale qui permettrait de créer le premier Conseil des Sages du département, qui plus est dans une petite commune et inciterait sans doute d'autres à faire de même. Avant d'inviter les participants à faire acte de candidature, Alain Canteau a conclu sur ces mots : « Même si l'implication des habitants n'est jamais acquise, la démocratie participative est toujours une utopie à atteindre. »

Retrait des formulaires d'acte de candidature en mairie. Dépôt de ceux-ci avant le 23 octobre inclus. Renseignements à la mairie.